



Demission pendant congé maternité

Par **mely31**, le **12/10/2010** à **16:30**

Bonjour, rnje suis en congé maternité et en CDI.rnJ'aimerais demissionner pour un nouveau poste sans effectuer de preavis, peut ton demissionner pendant le congé pour ne pas faire de preavis????

Par **Cornil**, le **13/10/2010** à **23:26**

Bonsoir "mely31"rnSi tu n'as pas accore accouché, l'article L1225-34 du CT t'autorise à démissionner sans préavis et sans motif à invoquer. Mais ce faisant tu perds des droits (notamment congés payés) liés à ton contrat de travail.rnSi le pitchoun est arrivé, L1225-66 du CT t'autorise à démissionner sans préavis à effet de la fin de ton congé maternité sous réserve d'en informer l'employeur par LRAR parvenant au moins 15 jours avant cette date, mais en invoquant alors l'intention de vouloir élever ton enfant. Rien ne t'empêche ensuite de changer d'avis. rnBon courage , bonne chance et félicitations pour le pitchoun.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insutes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs "modifiant ou supprimant mes messages) ,et surtout avec la mention "membre du club" , qui lui a été imposée, mais uniquement sur les réponses lui paraissant trop erronées ou trop incomplètes. Fait parfois exception pour les collègues ou questions urgentes.

Par **mely31**, le **14/10/2010** à **09:53**

merci de ta reponse cornil, bébé est déjà là, donc j'envoie ma démission 15 jours avant la fin de mon congé maternité.
J'ai n'ai pas posé mes vacances, puis je me les faire payer tout de même à la démission ou je perd tout ça????

Par **Cornil**, le **14/10/2010** à **14:09**

Bonjour Melyr
Non, bien sûr, tu ne perdras pas tes congés payés en démissionnant. Ceux-ci (y compris d'ailleurs ceux acquis au cours du congé maternité) doivent t'être payés sous forme d'indemnité au solde de tout compte.
Bon courage et bonne chance.